

La C.R.A.M.C. et les C.D.A.M.C. se sont réunies le jeudi 3 février 2005 au siège de la Ligue dans le but d'uniformiser les formations sur le territoire Champardennais.

Présents : L. ACHDDOU, Y. BECKER, J.P. BIZET, S. BRODU, F. DEVILLERS, J.F. FAVAUDON, P. GIOVANNELLI, J. LAURENT et D. OURY.

Excusée : N. ROULET.

J. LAURENT ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes. Il se félicite de la présence d'un représentant de chaque Comité. Il précise que la mise en place d'un plan de formation commun est le point essentiel de l'ordre du jour. Il laisse la parole à S. BRODU afin de mener les débats.

S. BRODU remercie également les personnes présentes et distribue l'ordre du jour.

Charte d'arbitrage

Même si la formation est le but principal de cette réunion, c'est également l'occasion d'aborder d'autres points communs aux quatre Comités et à la Ligue.

S. BRODU expose le point sur les chartes du Championnat de Promotion Régional dont la vérification doit être faite pour le 6 février 2005. Seules les équipes de C.O. Fumay et de l'Etoile Chapelaine ne sont pas en règle au regard du statut de l'arbitrage. Pour le club de l'U.S. Villenauxe, une divergence d'application du règlement subsiste entre S. BRODU et L. ACHDDOU. S. BRODU contactera Alain HENAULT, qui vérifiait les chartes fédérales afin d'obtenir des précisions. Après consultation et validation lors de la réunion de C.F.A.M.C. du vendredi 11 février 2005, il s'avère qu'un stagiaire passant arbitre de niveau départemental la saison suivante doit compter pour 10 points pour autant qu'il n'ait pas muté dans un autre club.

S. BRODU expose le problème des O.T.M. départementaux qui figurent sur les chartes d'arbitrage et dont, beaucoup d'entre eux ne sont pas recyclés depuis plusieurs années. Dès la saison prochaine, le recyclage sera obligatoire pour les O.T.M. départementaux avec réussite au Q.C.M. pour prétendre figurer sur une charte.

La formation

S. BRODU expose l'idée qu'elle souhaite développer ce soir, à savoir avoir à disposition un plan de formation détaillé quant au contenu (exemple d'exercices pratiques) et au volume horaire (volume horaire pratique, volume horaire théorique, volume horaire vidéo). Elle précise qu'elle est tout à fait consciente que ce travail ne pourra s'effectuer que sur une longue période.

L. ACHDDOU distribue la trame de formation en application dans l'Aube à ce jour. Selon S. BRODU, cette base est très intéressante mais souhaite qu'elle soit plus détaillée afin, éventuellement, de les mettre à disposition dans les écoles d'arbitrage. D'autre part, elle pense à certains Comités dont le nombre de formateurs est réduit et pour lequel ce "cahier de formation" serait un gain de temps non négligeable. A ce sujet, J. LAURENT présente le classeur de formation élaboré par les techniciens. Après une discussion assez longue, chaque Comité, ainsi que la C.R.A.M.C. s'engage à détailler chaque séance pratique.

Par la suite, il conviendra de se rapprocher des techniciens pour connaître leurs vis sur les exercices proposés par rapport à un thème donné. J.F. FAVAUDON propose également d'avoir l'avis d'un formateur tel que Pascal DORIZON. A ce sujet, J.F. FAVAUDON estime qu'il est important de convier un arbitre de Haut-Niveau sur nos formations. L. ACHDDOU estime que ce n'est absolument pas nécessaire, voire inutile. A ce sujet, P. GIOVANNELLI précise que ce n'est pas une remise en cause de la qualité des formateurs, mais la possibilité d'augmenter l'attention des stagiaires et la réceptivité du message que l'on souhaite faire passer.

Après discussion, il s'avère que l'organisation des stages et les obligations des clubs et des stagiaires sont totalement différentes. F. DEVILLERS pense que l'ensemble des clubs va se "révolter" si le Comité les oblige à présenter un arbitre stagiaire. L. ACHDDOU précise que cette mesure s'est avérée efficace et a permis une augmentation sensible de l'effectif. D'autre part, il pense indispensable d'obliger tous les stagiaires à être présents à chaque stage ou journée de formation sous peine d'être exclus de la formation. L'intendance est également abordée puisque les moments de repas par exemple permettent une convivialité très importante dans la motivation des stagiaires. Enfin, le coût de la formation fait l'objet d'une vive discussion au cours de laquelle est également abordée la mise en place éventuelle d'une indemnité pour les formateurs. J. LAURENT propose qu'un coût de base de formation soit identique dans les quatre Comités et qu'un supplément soit ajouté le cas échéant selon les installations et l'hébergement.

Chaque participant s'engage à consulter le document de L. ACHDDOU afin que l'organisation des stages soit définie lors de la prochaine réunion. Il est évident que chaque Comité décidera d'organiser sa formation en stage ou en journée uniquement.

La prochaine réunion se déroulera le jeudi 14 avril 2005 à 18 h 45 au siège de la Ligue.

Questions diverses

Très rapidement, S. BRODU évoque de permettre à certains jeunes arbitres d'officier en Championnat de Jeunes Région, même s'il n'office pas ou peu en Championnat Senior Départemental. Ces jeunes seraient obligatoirement désignés avec un arbitre de niveau de pratique régional. Cela permettrait à certains d'officier plus régulièrement. Par contre, il conviendra en cas d'application de revoir le recyclage ainsi que la charte d'arbitrage.

S. BRODU demande à F. DEVILLERS d'être vigilant sur le nombre de désignations pour un même arbitre dans le même week-end. En effet, certains d'entre eux font parfois trois matchs dans la même journée.

L. ACHDDOU demande à S. BRODU d'être destinataire des évaluations des arbitres de son Comité, ainsi que des statistiques. S. BRODU précise que D. KELLER, responsable des statistiques vient de lui transmettre le bilan et qu'elle sera en mesure de les communiquer. Pour les évaluations, elle a l'intention de les transmettre par Internet.

S. BRODU remercie les personnes présentes et clôture la réunion à 21 h 15.

La Présidente de la C.R.A.M.C.
Sophie BRODU